5e. ANNEE, No. 16. *MANITOBA.* JEUDI, 16 SEPTEMBRE, 1875.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

CONDITIONS
...NEMENT AU "MÉTIS."

...nt pour un an est de dix ...lins stg. ou deux piastres ...émie, cours du Canada: ...devra payer cette somme ...suite en souscrivant son ...onnement.

...Ateliers du MÉTIS ont été ...sportés à St. Boniface, ...l'Avenue Provencher, ...peu au Nord-Est du Col... ...dans la Bâtisse du ... Parc.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

GAUTHIER,

ENTREPRENEUR.

...FORMENT ces amis et le public en ...l qu'il a ouvert, sur l'Avenue Pro... ...er, à St. Boniface, près de la Rivière ...ne, une boutique de menuiserie. Il ...st à faire et réparer sous le plus ...délai et à des prix réduits ce qui con... ...sa branche, tel que voitures, répa... ...s et constructions de bâtisses de tout ..., etc., etc.

...Boniface, 6 Février, 1875.

...ibliotheque Provinciale.

...personnes avant en leur possession ...livres appartenant à la Bibliothèque ...iale sont respectueusement priées ...remettre aussitôt que possible au ...ement du Secrétaire Provincial, on ...éparer un catalogue et un grand ...d'ouvrages importants manquent.

FELIX TRUDEL.
...du Secrétaire Provincial.

...ipeg, 17 Avril, 1875.

...AU DES COMMISSAIRES

DE MANITOBA

ET LES

...toires du Nord-Ouest.

...mission Canadienne

A

...n Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

...PUBLIC, est par le présent donné. ...ce Bureau est prêt à recevoir des ...ns concernant l'Exposition Inter... ...et de fournir toutes les informa... ...ises, formes d'application, etc.

...ération du Public et des Sociétés ...ture est sollicitée, afin de rendre ...n magnifique et une représenta... ...des ressources de cette Province ...-Ouest.

...s articles proposés pour l'Exposi... ...nt pris en charge a Winnipeg ...phie (*gratis*) ainsi que les dépen... ...personne à qui appartiendront

...on immédiate est nécessaire pour ...la place.

...ation générale des articles aux ...l'Expositions commencera le 1er ...876, et pas un article ne sera ...le 31 Mars, 1876.

...ssion Canadienne prendra toutes ...ons pour la préservation de tous ...dans l'Exposition, et elle sera ...pour les damages ou pertes ...rte, accident par le feu ou au...

...s amples informations s'adresser ...re du Bureau de la Commission ...a.

THOS. SPENCE,
Secrétaire.

AVIS

DU

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS est par le présent donné, que les personnes, inscrites à ce Bureau pour DROIT D'ETABLISSEMENT sur les Terres suivantes, sont DECHUES de leur DROIT pour ne s'être pas conformées aux EXIGENCES requises par la Loi.

Re : **La Résidence et la Culture**

SAVOIR :

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Est ¼, Section 30; Nord-Ouest ¼ Section 27; Sud-Est ¼, Section 10; Sud-Est ¼ Section 3; Nord-Est ¼, Section 3; Nord-Est ¼ Section 10; et Sud-Est ¼, Section 12.

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*,

Le Sud Est ¼, Section 18; Nord-Ouest ¼ Section 20; et Nord-Est ¼, Section 27.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*,

Le Sud-Ouest ¼, Section 7; Nord-Est ¼ Section 6; Sud-Ouest ¼, Section 20; Nord Est ¼, Section 6, et Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*,

L'Ouest ½ de l'Est ½, Section 9.

Aussi, que chacun des Réquérants pour les Terres suivantes, inscrites comme "Droit d'Etablissement" (*Homestead right*), dans les Etablissements de Rockwood, Victoria et Grassmere, qui pourra fournir une preuve satisfaisante de sa résidence actuelle et de la culture des dites Terres, ou d'une partie raisonnable, avant le PREMIER JOUR de JUIN, aura permission de tenir son entrée; mais à défaut de telle preuve fournie à cette date, sera dechu de son "Droit d'Etablissement."

SAVOIR :

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Est ¼, Section 2; Sud-Est ¼, Section 36; Nord-Ouest ¼, Section 33.

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Ouest ¼, Section 15, et Sud-Ouest ¼, Section 31

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*,

Le Sud-Est ¼, Section 34; Sud-Est ¼, Section 28; et Sud-Est ¼, Section 22.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Ouest ¼, Section 20; et Nord-Est ¼, Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*,

L'Est ½ de l'Est ½, Section 9; Sud-Est ¼, Section 34; Sud-Ouest ¼, Section 34; Nord-Ouest ¼, Section 34; Nord-Est ¼, Section 34; Sud-Ouest ¼, Section 22; Sud-Ouest ¼, Section 27; Sud-Est ¼, Section 22; Nord-Est ¼, Section 16.

AVIS.

Le temps requis pour l'établissement immédiat sur les terres plus haut mentionnées à été prolongé du 1er JUIN au 15 JUILLET prochain.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 20 Mai, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a aujourd'hui, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict. Cap. 2, (l'Acte des Elections, 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les Divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, Kildonan, Headingly et St. Boniface, et transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. de C. pour Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 26 Août, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que j'ai ce jour affiché dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St. Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comte de Provencher; et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes; aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et Candidats defaits aux dernières elections generales; Et que les dites listes seront revisees au premier jour du prochain terme de la Cour de Comte (1er Octobre) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, 3 Septembre, 1875.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No. 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (1st October) at St. Norbert School House.

JOSEPH TURENNE,
C.C.C. Provencher.

St. Norbert, September 3rd, 1875.

CANADA,
PROVINCE DE MANITOBA
Comté de Selkirk.
Cour de Comté de Selkirk.

Revision des listes électorales, en vertu du 38 Vict., Cap. 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comte de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, le Vingt-quatrième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour la revision des listes électorales des divisions électorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes électorales, devront se présenter au lieu, à la date, et au temps susdits, avec leurs temoins et documents, pour faire décider leurs reclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. du Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 26 Août, 1875.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en général, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans réserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en échange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense reduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2f

Avis Public

DU

Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

"En attendant que certaines applications "faites pour la COMMUNE de la POINTE "DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. "**754**, de l'arpentage de la Compagnie "de la Baie d'Hudson, autrement connue "sous le nom de la COMMUNE DE ST. "BONIFACE, soient prises en considéra- "tion, il est par le présent defendu a toute "personne, qu'elle soit au nombre des ap- "plicants ou non, de s'établir ou d'exercer "aucun droit de propriété sur les dites "COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- "celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winipeg, 19 Mai, 1875.

Copie du Rapport d'un Comite de l'Honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Dans un mémoire en date du 20 Mars 1874, l'Arpenteur-Général des Terres Fédérales, faisant allusion à une lettre de M. Codd, Agent intérimaire des Terres Fédérales, en date du 7 Mars courant, demandant l'autorisation d'agir avec les gens qui empiètent sur les limites de bois fédérales, en outre de l'autorisation donnée par l'Ordre en Conseil du 13 Janvier 1873, établissant des réglements concernant le bois dans Manitoba, et en vertu de la 60me section de l'Acte concernant les terres fédérales.

L'Arpenteur-Général fait allusion au cas du bois de chauffage saisi, parcequ'il a été coupé sans autorisation et qui, etant en trop petite quantité pour justifier l'emploi de gardiens, sera emporté par les délinquants avant l'expiration de la période fixée pour la vente au profit de la Couronne—

En vertue de raccourcir cette période, l'Arpenteur Général recommande qu'aux termes de la 105me section de "l'Acte des Terres Fédérales," l'Agent des Terres Fédérales à Manitoba soit autorisé à ordonner la vente, dans un délai de quinze jours, du bois coupé sans autorisation sur lequel le délinquant refuse de payer trois fois les droits susmentionnés.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre de l'Intérieur, le Comité recommande que la dite autorisation soit accordée.

Certifié,

W. C. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

15 Juillet, 1875.

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtés, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirées de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessées sont notifiées de ne pas s'y établir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

LE "METIS."

Jeudi, 16 Septembre, 1875.

Secours d'Ottawa.

Le gouvernement fédéral avait promis de venir en aide à notre population dennée de ressources. Et il vient de donner suite à cet engagement, en annonçant qu'il distribuera des secours pour un montant de $60,000.

C'est là une bonne nouvelle a apprendre à ceux de nos colons, c'est à dire, à la grande majorité, qui ont vu leurs moissons détruites par les sauterelles. Ainsi que nous le disions il y aura ici un dépôt de grain, et le partage se fera, à certaines conditions.

Nous ne savons pas ce qu'exigera le gouvernement, mais il est entendu que l'on aura à le rembourser pour toutes ces avances, sous une forme ou sous une autre.

Pour alléger en autant que possible la détresse qui menace plus d'un de nos colons, les autorités ont décidé de distribuer aussi des secours en argent. Cette précaution est des plus sages, et devra calmer de légitimes appréhensions.

Ce n'est pas le gouvernement local qui présidera à la distribution de ces secours ; mais des agents nommés à Ottawa. Nous sommes bien aise de voir que le malheur qui frappe notre province n'aura pas des conséquences aussi graves et aussi pénibles que nous le craignions.

Les sympathies qui viennent de se traduire par un acte de générosité dont nous donnons crédit à qui de droit, soulageront bien des infortunes et des misères.

N'oublions pas non plus, de remercier le gouvernement local, pour son initiative dans cette affaire. Car, c'est lui, qui le premier s'est occupé de trouver un adoucissement à la calamité qui nous a atteint. Il est vrai, sans doute que c'était là son devoir, mais, nous devons lui savoir gré de l'avoir compris, et surtout, d'avoir réussi dans ses louables efforts. Nos ministres avaient précisément demandé la somme que met aujourd'hui à notre disposition le cabinet fédéral. C'est donc un succès pour eux ; on le reconnaitra.

De tous les journaux, le *Standard* est le seul qui ait l'air de regretter l'excellent accueil fait à la demande de nos gouvernants.

Il ne le dit pas, mais l'on devine aisément à l'entendre, qu'il eût été enchanté d'un échec ou d'une rebuffade.

Quel magnifique canevas pour broder sur l'incapacité et la méfiance qu'inspirent nos ministres ! Quel thème inépuisable pour exercer sa verve, qui, à force de varier ses larmoyantes complaintes sur le scandale de Kildonan, est sur le point de se refroidir et de se glacer.

Le public n'aurait rien gagné, mais le *Standard* qui s'en moque, aurait pu faire de la politique, comme seul il l'entend. En parlant du public, nous faisons naturellement exception pour les lecteurs de cette feuille. Car, ceux-là que l'on nourrit de scandales, depuis plusieurs mois, doivent être dégoutés d'un pareil régime. Et nous parions qu'un changement de plats d'un fumet plus appétissant ne leur serait pas du tout désagréable.

Evidemment, le talent du scribe qui cuisine ce genre de tartines n'est pas très fertile.

L'Enfouissement de Guibord.

Tout le monde le pressentait. La persistance de la secte impie dont M. Doutre est le grand prêtre, à persécuter l'Eglise devait avoir de pénibles suites. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de ces adeptes de la libre pensée qui affichent leur haine pour une Eglise dont ils voudraient, néanmoins, usurper les priviléges et les honneurs.

Aujourd'hui, en face des événements qui viennent de se dérouler, nous sentons que les doctrines et la conduite de ces esclaves de la raison, ne sauraient être flétries trop énergiquement.

M. Doutre a cru qu'il pourrait couronner son hideux triomphe sans entendre une protestation de la conscience publique. Et ces jours derniers, il s'acheminait, escorté de ses fidèles néophytes au cimetière catholique de Montréal, pour y enfouir sacrilégement les cendes de Guibord. L'agitation causée par cette affaire avait surexcité les esprits à un haut degré. Et lorsque la triste cortége s'arrêta devant les portes du cimetière consacré aux enfants soumis de l'église, une foule nombreuse l'entoura et le força de rebrousser chemin.

Il se produisit là des scènes de violence que nous déplorons. Mais l'outrage infligé à une population franchement catholique, explique, s'il ne justifie pas cet emportement.

Le clergé de Montréal a fait son devoir, en dépit de ce qu'en disent ses pires ennemis. Il a recommandé aux fidèles, de ne rien faire qui fut contraire à la loi protégeant la cohorte de l'Institut Canadien, dans ses attentes à la liberté de l'Eglise.

Et si nous avons à enrégistrer des faits malheureux, la responsabilité ne doit pas lui être imputée : il faut l'attribuer à la vivacité d'un sentiment profondement blessé.

La première tentative de M. Doutre n'ayant pas réussi, l'on devait renouveler l'essai, sous la protection, cette fois, des autorités militaires.

Nous ignorons si l'enfouissement a été fait ; le télegraphe n'en dit rien.

En tous cas, il est triste, souverainement triste, d'assister au spectacle de cette violation d'une des libertés les plus saintes de l'église.

Voici le rapport de ce qui s'est passé à Montréal ; nous l'empruntons à l'un de nos confrères de Québec.

La malheureuse affaire Guibord cause beaucoup d'excitation à Montréal. A 2 heures, hier après midi, environ 300 personnes se rendirent au cimetière protestant pour y prendre les restes de Guibord. M. Doutre presenta un ordre écrit, pour obtenir la livraison du corps, aux syndics du cimetière de Mont Royal. Il n'y avait qu'un seul membre de la famille Guibord, Mad. Rose, belle-sœur du défunt. A 2 heures et 10 minutes on ouvrit la porte de la voûte et le cercueil fut retiré par trois ouvriers et déposé sur un tétreau M. Doutre se découvrit alors et demanda au gardien du cimetière, si c'était bien là le même cercueil qui y avait été apporté, le 29 novembre 1869 M. Spriggins répondit ; " c'est le même." Le cercueil fut alors placé sur un corbillard.

La procession, formée par douze voitures, se mit alors en marche. Il était 2 heures et 25 minutes. Elle arrivait à la porte du cimetière catholique vers 3 heures. Il y avait là, dit-on, de 500 à 600 personnes qui lancèrent des imprécations, contre Guibord et l'Institut Canadien et dirent que jamais ils ne permettraient qu'on inhumât les os de cet homme dans le cimetière consacré. On dit même, qu'un certain nombre avaient rempli leurs poches de pierres.

M. Doutre envoya un huissier notifier le gardien que le corbillard attendait Il fit aussi demander l'aide de la police et des volontaires.

La foule grossissait toujours et à 3 heures et demie on ne comptait pas moins de 2,000 personnes, qui lancèrent des pierres, sur le corbillard et le firent quitter le terrain. Le conducteur, légèremment blessé par une pierre, s'arrêta un peu au pied de la côte des Neiges.

A 4 heures et quart, M. Doutre décida, de concert avec ses amis, de se retirer. Les opposants firent mine de les poursuivre, mais ils restèrent tranquilles. Il circule une foule de rumeurs plus ou moins fondées.

Quelques amis de M. Doutre proposèrent d'ouvrir résolument les portes du cimetière, mais M. Doutre leur dit qu'il valait mieux attendre l'aide des autorités constituées.

Le corps de Guibord a été reporté au cimetière anglais, en attendant une autre action.

Dans la province d'Ontario, le bureau d'éducation s'efforce d'avoir des livres d'écoles qui puissent servir aux catholiques comme aux protestants. Un comité, dans lequel figurait Mgr. l'Archevêque de Toronto, a été chargé d'exonrger l'histoire d'Angleterre de Collins, et une édition approuvée par les commissaires protestants a été rédigée. Il ne reste plus qu'à la faire approuver par l'auteur pour l'introduire dans toutes les écoles de la province d'Ontario.

Une affaire très-grave et très-importante et qui a beaucoup d'analogie avec l'affaire Guibord, vu les principes aux-quels elle touche, préoccupe en ce moment la paroisse de Verchères. Voici les faits. Il y a quelques années, le conseil municipal de cette paroisse décida de faire passer passer une rue à travers le terrain de l'église. La fabrique s'oposa à cet empiètement. l'affaire fut portée devant les tribunaux du pays et devant le Conseil Privé. Partout croiyons-nous, le conseil obtint gain de cause, et l'empiètement sur les propriétés ecclésiastiques, fut sanctionné. L'autorité ecclésiastique s'est émue de cette violation de ses droits et d'manche dernier, Mgr. de Montréal a ordonné aux paroissiens de Verchères en cause, de restituer à la fabrique la propriété usurpée, sous peine d'excommunication, et payer les frais des cours, les quels s'élèvent à $10,000.

Nous omettons de dire, pour le présent, quel est l'homme qui a dirigé cette persécation contre l'Eglise.

Nouvelles Locales.

—MM. Ryan, Forget et Tétu ont achevé leur besogne au Lac Manitoba, et siégent actuellement à St. François Xavier.

—M. Machar, de la Commission des Titres, a complété ses travaux dans les paroisses anglaises. Près de 7,000 noms sont inscrits sur ses régistres.

Il doit partir cette semaine, pour retourner à Ontario.

—Trois Rèvdes Sœurs des Saints Noms de Jesus et de Marie, sont arrivées de Montréal, ces jours derniers. Ce sont les Rèvdes Sœurs, Marie Véronique du Saint Crucifix, Assistante générale, Marie Martin de l'Ascension et Marie de Léonard.

—Nous disions la semaine dernière que " le service de la malle qui était censé être quotidien devenait fort irrégulier." Le maître de poste de St. Boniface nous écrit à ce sujet pour nous dire que nous voulons sans doute parler de Winnipeg ; mais que pareille remarque, pouvait être mal interprètée ici, vu que notre journal se publie dans la localité.

A cela, nous répondrons que l'équivoque ne nous avait pas paru possible. Car le service de la malle de St. Boniface, dépendant entièrement de celui de Winnipeg, il est évident que nous ne voulions pas attribuer à notre correspondant une responsabilité qui lui est étrangère.

— Il y a eu grand spectacle, la semaine dernière, dans les rues de Winnipeg. Le lecteur devine de suite que M. Cornish y figurait. Notre homme était flanqué, cette fois-ci, de son bras droit, le ci-devant chef de police, J. S. Ingram, et de I. Hayward. Après avoir levé le coude plus que de raison, la discussion devint fort vive, et finalement, les deux derniers se mirent en frais de tambouriner sur le dos de leurs voisins. Ceux-ci ripostèrent très allègrément et les horions se multiplièrent. L'ancien policier en récolta copieusement, et fut finalement trainé à la station, ainsi que Hayward Une foule considérable assistait à ce combat durant lequel M. Cornish pérorait et gesticulait comme un energumène.

L'affaire eût son dénouement le lendemain, à la Cour de Police.

Nouvelles Religieuses.

Les Sœurs de la Sainte-Croix ou ouvert une école à la Cité du Lac Salé, Utah.

Une nouvelle église, sous le patronage de St. Joseph a été dédiée à St. Paul, Minn., par Mgr Grace.

Des Carmelites, exilés par le gouvernement allemand, vont construire un monastère de leur ordre à Paterson, N. J.

Les Sœurs de la Mésèricorde ont fondé un couvent aux Grds. Rapides, Wis., et elles y ajouteront bientôt un orphelinat.

Des sacriléges ont volé la semaine dernière un calice en or de $500, dans l'église St. Joseph de Lockport, New York.

La vaste et riche église de l'Immaculee Conception à Boston, Mass., vient d'être sonnellement dédiée. Il y a au moins cinquante mille catholiques maintenant à Boston.

Il est rumeur qu'un nouveau diocèse va être crée dans l'état de New York, nommé le diocèse de Syracuse. Le rév. M. Brown, ci-devant curé canadien de Troy, N. Y., en serait, dit-on, le premier évêque On mentionne aussi le nom du rév. Wm Gleason, V. G., de Buffalo

---

On prépare rapidement un très grand monastère pour les Jésuites à Cincinnati. Deux cents pères de cet ordre expulsés de l'Allemagne, sont attendus prochainement en cette ville. Cette batisse sera la maison-mère de l'ordre dans l'Ouest, d'où les pères seront envoyés où le besoin se fera sentir—*Catholic Review.*

Nouvelles Canadiennes.

Nous empruntons à la *Minerve* le récit du crime de Durham :

Le village de South Durham vient d'être jeté dans l'émoi par un de ces lâches assassinats qui en sont les auteurs ; voici les faits : Dans la soirée du vingt-six août dernier, un nommé William Champel, résidant dans Durham, et fort bien connu comme un de ces êtres nuisibles a la société, étant accompagné de quatre autres, qui n'ont point eu un seul instant de pitié pour leur victime, et qui n'ont point même songé qu'ils devaient au moins [illegible] dre un jeune homme trop faible pour se défendre contre cinq, commis un de ces lâches assassinats qui vient de conduire à la tombe un jeune homme à peine âgé de [illegible] ans et qui avait nom Louis-A[illegible] Martel.

ÇA ET LA

Boyton a trouvé un rival en Fr[ance]. Un alsacien émigré du nom de Le[vel] a inventé un appareil qui permet de se soutenir sur l'eau comme celui de l'inventeur anglais. Un journal parisien rend compte en ces termes de la première expérience de cet appareil appelé *vareuse de sauvetage*, qui a été faite à Paris aux bains de P[ont-]Neuf.

C'est un vêtement de forte toile hérissé par devant et par derrière de nombreux morceaux de liège qui en font comme une armure articulée. M. Béchet, maître nageur, après avoir endossé la vareuse, se lança dans le bain, rejaillit un instant après, la tête et les épaules hors de l'eau, et montra qu'il était également facile de flotter sur le dos, sur le ventre ou debout.

Ses mains parfaitement libres pouvaient ouvrir, fermer, détacher deux sacoches dont l'une est disposée conteneur des aliments et l'autre des valeurs. Non seulement cet équipage permet au naufragé de se sauver lui même, mais il peut ramener à terre deux personnes de poids moyen, car il devient pour ainsi dire une bouée vivante. Tout l'appareil pèse un peu plus de trois kilos et est d'un prix raisonnable. Quelques perfectionnements ont été indiqués par ce premier essai ; dès que la vareuse ne laissera plus rien à désirer, M Level invitera la presse parisienne à une experience publique.

Les Etats Unis se proposent de construire, à Philadelphie, une tour gigantesque, à l'occasion de la [...] de Exposition, pour celébrer le centenaire de l'indépendance.

Cette tour, haute de 1,000 pieds serait une création sans exemple comme ouvrage sorti de la main de l'homme.

En effet, la grande pyramide de Chéops n'a que 480 pieds mesure américaine] de hauteur ; la coupole de St Pierre, à Rome, 473 ; la pyramide de Chephren, 454 ; la cathédrale de Strasbourg, de laquelle il faut rapprocher la tour de St Étienne, à Vienne, 436, et l'église St Martin de Land shut 434 en a 438.

Nous ne parlons pas de la tour de la cathédrale de Cologne, puisque le monument n'est pas terminé, qu'il s'élevera du moins à ce qu'on prétend, à 500 pieds audessus du niveau du pavé de l'edifice.

La cathédrale de St-Paul 37[...] Londres, vient bien après ces colosses et beaucoup plus en arrière encore, les monuments les plus remarquables des Etats-Unis, la coupole du Capitole à Washington 28[...] tour de l'église de la Trinité à New York, (226), la colone de granit, monument commémoratif de la bataille de Bunker's Hill (221).

Cette huitième merveille du monde, dont l'idée est due à deux ingénieurs civils, qui en seront les architectes, sera construite en fer forgé d'Amérique, travaillé en lames qui seront jointes par des montants et des extraits (windbeams), les autres posés diagonalement, les autres horizontalement. A la base, le diamètre sera de 150 pieds, allant en diminuant jusqu'à la cime, où il ne sera plus que de 30. Elle sera traversée dans toute sa longueur par un tube sectral de 30 pieds de diamètre, lequel tube, à vrai dire, portera tout le monument.

MAUVAISE RELIURE

s le tube circuleront quatre eurs disposés de manière à r monter cinq cents person trois minutes et a redescen- même nombre en cinq. Les rs qui ne trouveront pas le lé de leur goût et qui crain- de s'aventurer sur ce plancher le pourront avoir recours aux hes d'une escalier qui fera le du tube.

tous côtés, la tour sera retenue s attaches, et des ancres qui ont, à ce qu'on croit, le mo nt aussi solide que s'il était en , et cependant il offrira au une surface résistante beau- moindre. Tout a été parait il de manière que la plus le pression ne charge les cou- inférieures que d'une quan- ont elles pourront supporter ils.

monument sera, dans sa hau- coupé par quatre galeries, cou- et entourées d'un réseau en rchal, destiné à prévenir les nts On évalue à un milion llars (5millions de francs) les nécessaires à la construction, rera bien une annee. Le choix mplacement sur lequel s'élè- e phénomène n'est pas encore ; on pense pourtant qu'il sera non loin du palais même de sition, en sorte que les bâti pourront être au besoin, dit *rie Zeitung*, à qui nous em- ns ces details, brillamment s par la lumière du calcium la lueur électrique, projetée t du sommet de la nouvelle e Babel.

—

Etats-Unis. les repasseuses vent d'une composition qui nique au linge un eclat et un marquable, et sur lequel la re, comme les impuretés de sorte, ont moins d'adhérence. plus moins de durete et de t, sans être moins ferme.

e pâte d'empois de densité re qu'on vient de preparer bouillante, on ajoute, divise orceaux, de l'acide stearique tière de bougie de bonne qua presentée par deux à trois de bougie, qui s'y liquéfie. te de manière à obtenir un ge bien homogène. Le linge ue de cette composition, est avec un fer chaud, bien

—

Conflit en Turquie.

journaux allemands nous ap le résumé d'une circulaire ntielle que le gouvernement rait fait communiquer aux ces étrangères, par l'organe agents diplomatiques, au su- causes et de la portée des s qui ensanglantent en ce t quelques districts de l'Her ne Les troubles dont il s'agit nt, d'après la version turque, t de départ suivant : il y a e temps, des compagnards du de Nevesinje auraient atta- e caravane appartenant à des nts de Mostar, et l'escorte qui l'accompagnait aurait été rée.

oupables, au nombre de 150 nant à la religion chrétienne, t fui vers le Monténégro pour à la justice musulmane, et t obtenu l'intervention des s de ce pays auprès de la fin d'être autorisés à rentrer rs foyers. Sous une forme une autre, ces démarches été couronnées de succes, 50 campagnards seraient ren- ns le district de *Nevesin* presence aurait enflammé ts, et, munis d'armes qu'ils s'étaient procurées dans le Monténégro, ils auraient émis la prétention de se soustraire dorénavant aux divers impôts turcs, dont ils se disent écrasés. Ils auraient trouvé ainsi des adhérents, et fait naître les troubles dont il est question depuis un mois ou six semaines. Des commissaires turcs, accompagnés d'une forte escorte de gendarmes, s'étant en effet, rendus sur les lieux pour examiner le différend, une collision aurait éclaté entre ces derniers et les insurgés, et c'est cette collision qui se poursuit avec des péripéties diverses en ce moment.

Tel parait être l'historique, au point de vue de la Porte, du conflit herzégovinien.

D'après les versions des chrétiens de l'Herzégovine, de nombreux habitants de ce pays, et parmi eux quelques uns des plus notables, se seraient réfugiés au Monténégro pour "chercher un abri contre les violences" des Turcs et échapper à l'imposition de contributions additionnelles, rendues encore plus lourdes par les procédés du fisc, qui est entre les mains de fermiers cupides, n'ayant qu'un but, celui de s'enrichir rapidement au détriment des contribuables. Grâce à l'intervention de l'empereur d'Autriche et du prince de Monténégro, ces émigres reçurent la promesse qu'ils ne seraient point inquiétés, s'ils rentraient chez eux. Mais, à leur rentrée, ils furent l'objet de menaces. Un juge de Nevesinje, qui s'interposa pour empêcher l'effusion du sang, fut assassiné ; un hôtelier le fut aussi pour avoir fourni de la nourriture à des chrétiens ; ici un fermier est massacré par une demi douzaine de Turcs qui se partagent son troupeau ; là un simple paysan est tué pendant qu'il travaille dans son champ. On cite encore un grand nombre de cas du même genre. Devant l'inertie des autorités civiles et militaires qui laissaient faire, et l'organisation d'une expedition dans les montagnes par le bey Adum Lukow, sur les intentions duquel ils ne pouvaient se méprendre, les chrétiens crurent devoir prendre eux mêmes le soin de leur sécurité et 2,000 d'entre eux prirent les armes et barrèrent les routes qui conduisent de Trebinje à Beliecha, à Stolatz, à Nevesinje et à Mostar.

On annonce qu'un mémoire rédigé par les chrétiens de l'Herzégovine, et dans lequel est exposée leur triste situation sous l'administration ottomane, est déjà en route pour Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg.

PÊLE MÊLE.

La marine marchande du Canada se compose à présent de 634 steamers, 236 trois mâts, 516 barques, 542 brigantins, 3,643 schooners, 915 barges et environ 464 petits voiliers, représentant un tonnage de 1,154,363.

—

Un individu, décoré de plusieurs ordres étrangers, se présente dans la boutique d'un changeur.

—Pardon, Monsieur, voudriez-vous me prêter 40,000 francs ?

—Sur quoi ?

—Je suis baron.

—Je n'en ai jamais douté ; mais...

—Dame, j'avais lu sur votre boutique : *Avances sur titres.*

—

Comme trait d'*avarice*, la palme appartient à celui ci.

Le nommé Moisy, notaire, avait fait à un fort négociant une traite de 500,000 francs, *payable à vue.*

L'autre jour, au moment où on allait la lui présenter, il se creva les yeux, et refusa de payer, sous prétexte qu'il n'y voyait pas clair.

Le commerçant n'est pas très satisfait.

—

Le "Charivari," de Paris, à propos des élections sénatoriales, fait cette amusante réflexion.

—Il est heureux que les femmes ne soient pas admises au Sénat.

—Pourquoi ?

—Vous oubliez donc qu'il faut avoir quarante ans pour poser sa candidature ?

Et bien ?

—On ne trouverait jamais aucun candidat, car quelle est la femme qui avouerait avoir passé la quarantaine ?

—

On vient de découvrir que le tracé du Pacifique entre le lac Nipissingue et la rivière des Français est impraticable.

—

D'après l'estimation du journal *Wisconsin* de Milwaukee, E.-U., la récolte de blé dans cet état donnera au moins 30,000,000 de boisseaux ce qui laisserait un surplus de 15,000,000 de boisseaux pour l'exportation.

—

Gavroche à Longchamps Il s'approche d'un monsieur possesseur d'un nez extrêmement bourgeonné.

—Permettez que je voie comment qu'on portera les nez c'te année ? Combien de boutons ?

—

Un Anglais et un Masseillais se disputaient. L'Anglais prétendait que le train de Londres à Edimbourg marche plus vite que le *Rapide* de Marseille.

—Te, dit alors le Marseillais, voici la preuve que rien ne va plus vite que le *Rapide* : Partant l'autre jour de Marseille pour Paris, je monte en wagon. Je ne sais à quel propos, le chef de gare me dit un mot qui sonne mal à mon oreille. Je lève alors la main, pour lui flanquer une giffle. A ce moment, le train part... Et c'est le chef de gare d'Avignon qui l'a reçue !

—

Le miroir de l'Empereur de la Chine dans le Palais Bleu est une glace aux dimensions colossales : elle a 72 pieds de haut sur une largeur de 42. L'impératrice n'a pas le droit de s'y mirer, ni aucun des membres de la famille impériale.

—

Le tableau de la vie humaine suivant, fondé sur les recensements les plus récents donnera une idee du mouvement de la vie humaine. Il y a sur la terre 1,288,000,000 d'habitants, qui parlent 3,064 langues et professent 1,000 religions différentes. Il en meurt annuellement 33,333,333 soit 91,554 par jour, ou 3,730 par heure, 60 par minute, 1 par seconde. Ainsi, à chaque battement de notre cœur, une âme humaine se précipite dans le gouffre toujours béant de l'eternité.

Ces pertes sont comblées par un nombre égal de naissances. La durée de la vie moyenne pour tout le globe est de 33 ans.

Sur 10,000 personnes, on ne compte qu'un centenaire ; sur 500, qu'un octogénaire, et sur 100, une seule personne atteint l'âge de 65 ans.

On a remarqué que les gens mariés vivent plus longtemps que les célibataires et qu'une stature haute promet une plus longue vie qu'une petite. Les femmes, dont le nombre est à peu près égal à celui des hommes, ont une plus plus grande probabilité que ces derniers de vivre jusqu'à l'âge de cinquante ans ; mais passé cet âge, elles ne conservent plus aucun avantage sur le sexe masculin. Les enfants, en général, nés au printemps, sont plus robustes que ceux qui naissent dans les autres saisons ; les naissances comme les décès ont lieu particulisrement pendant la nuit.

—

—Aux bains militaires :

—Fisillier Pilou, vous n'êtes pas entré dans l'eau !

—Pardon excuse, sergent, que je me suis même baigné jusqu'au cou !

—Allons donc ; vous êtes noir comme un négre !......

—C'est que je suis sorti le dernier !

—A propos des distributions de prix :

Le fameux vers de Boileau :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté a fait dans les familles une réputation déplorable à la langue de Cicéron.

A la distribution des prix une excellente maman qui—sans le comprendre, vous pensez bien—entendait depuis trois quarts d'heure un professeur prononcer le mortel discours latin d'usage, s'écrie enfin impatientée :

—Quelles horreurs peut-il avoir à dire pendant si longtemps que cela !

—

La plus grande glace du monde vient d'être installée dans le grand salon du United-States Hotel, à Saratoga. Il a fallu 3 wagons plateforme pour la transporter à Saratoga.

Les journalistes négres se sont réunis la semaine dernière en convention, à Cincinnati.

Il y a environ 15 journaux rédigés par des négres, aux Etats-Unis.

L'une des meilleures cantatrices aux Etats-Unis, quoiqu'on ne l'entende plus en public, est la sœur Marie Agnès, religieuse du couvent de Mont de Chantal, près de Weeling, Ve

Une femme du Minnesota a fait $48 dans une semaine à tuer des sauterelles.

Le banquet que le Lord-Maire de Londres a donné à ses confrères a coûté 18,000 louis et le bal 5,000 louis. Outre le Préfet de la Seine, on remarquait les bourgmestres de Bruxelles et Amesterdam, les maires de Rome Florence, Turin, Genève, Québec, Ottawa, Toronto, etc.

La corde qui sert aux exécutions de la prison de Newgate à Londres a serré le col de 237 meurtriers depuis 1857.

On vient de découvrir dans les ruines de Palmyre un coffret en palissandre contenant des pierreries des plus précieuses que l'on croit avoir appartenu à Salomon.

La guerre vient d'être déclarée entre les Etats de Panama et de Colombia dans l'Amérique Central.

Il parait que les relations amicales de l'Angleterre et de la Chine sont sur le piont d'être rompues.

Les millionnaires Roschild ont été fort vexés de la faillite de Duncan, Sherman et Cie., et ne veulent plus négocier à l'avenir avec les américain.

Le Sultan de Zanzibar a fort émerveillé le public parisien en exécutant sur le piano une brillante *fantaisie* des plus en vogue.

Souscriptions en Faveur des Victimes des Dernieres Inondations en France.

Collecté par M. Pagerie............	
Theodore Fauteux..................	$1 00
H. Ferguson..........................	1 00
J. W. Taylor..........................	1 00
Sane West..............................	1 00
M. Lynch................................	1 00
H. Rosser................................	2 00
A. G. B. Banantyne.................	4 00
Kew Stobart & Cie..................	2 00
M. Rocan................................	1 00
Reg. Provost...........................	1 00
Alex Kittson...........................	2 00
J. O. Capelland.......................	1 00
M. Pagerie..............................	5 00
Collecté par M. Ryan...............	1 60
Collecté par M Mouard............	
Victor Mager...........................	1 00
J.-Bte Laderoute, jr.................	1 00
Philibert Laderoute..................	1 00
Philibert Laceroute, jr...............	1 00
Madame Lépine.......................	1 00
Marg. Laroque.........................	1 00
François Poitras......................	1 00
N. Mouard..............................	1 00
Collecté par M. P. Proulx........	
Ed. Morin................................	1 00
André Nault............................	1 00
Elie Carrières.........................	1 00
Firmin Hamelin.......................	1 00
Divers St. Vital.......................	1 67
Paul Proulx.............................	50
Collecté par M. Girard.............	
Sa Grâce Mgr. l'Archevêque....	20 00
Père Maisonneuve....................	10 00
Père Lavoie.............................	5 00
Pères de l'Eglise Ste Marie......	5 00
Revd. M. Dugast......................	5 00
Révd M. Forget........................	1 00
Révd. B. Vaurenterghem..........	1 00
N. D. Gagnier..........................	4 00
H. Martineau...........................	2 00
Capt. Taschereau.....................	2 00
A. A. C Larivière.....................	5 00
R. Sicotte................................	2 00
Ls. Schmidt.............................	1 00
P. Lambelle.............................	2 00
M. Maloin...............................	1 00
Pineau de la Croix..................	1 00
Chs. Chassé............................	5 00
André Berard..........................	2 00
E. Brissebois..........................	2 00
M. Gingras.............................	2 00
J Dubuc..................................	5 00
Geo. Roy................................	2 00
D. Bibaud...............................	1 00
Aug. Girardin..........................	5 00
John Poitras............................	2 00
Arthur Trouillet.......................	1 00
F. Gentes................................	2 00
Fidèle Mondor........................	1 00
Aug Kennedy..........................	1 00
Un ami...................................	0 50
M. A. Girard...........................	5 00
Collecté dans l'Eglise le jour d'humiliation............	16 00
J. A. Gouin.............................	2 00
A. Gauvin...............................	2 00
Alex. Bourgeois......................	2 00
A. E. Forget............................	5 00
W. Rochas..............................	2 50
W. Bonamé.............................	2 50
Madame Riel..........................	0 50
Amable Gaudry, sr..................	1 00
Daniel Carrières......................	2 50

SOUMISSIONS

POUR

BOIS DE CORDE.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau, Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI LE VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE courant, pour approvisionner le Conseil de 300 cordes, ou moins, de bois de chauffage (CHENE OU TREMBLE.)

Le bois devra avoir 4 pieds de long, être sain et sec, delivre en piles (au lieu designe) sur la rive de la Rivière Rouge, en cette ville durant la presente saison de navigation, ou à la maison de la Pompe à vapeur pour le Feu, à la Station de Police ou à l'Hotel-de-Ville durant l'hiver prochain.

Les soumissions devront préciser la quantité du bois qui pourra être delivrée, la qualite, la longueur, l'époque ou il a été coupe, et où il pourra être livré, le prix par corde de 128 pieds cubes.

Chaque soumission contiendra les noms de deux cautions responsables pour la due exécution du contrat au cas d'acceptation. Le paiement sera fait lorsque le contrat aura été rempli (ou si le temps alloue pour sa livraison est prolonge durant l'hiver et a chaque mois.)

Le Conseil de la Cité de Winnipeg ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le sixième jour d'Août et à chacun de vous.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le Sixième jour du mois d'Août, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents :—Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, Samedi, le neuvième jour du mois d'octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre de nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce onzième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec.-Provincial

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 11 Août, 1875

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de sanctionner l'érection des arrondissements scolaires suivants, fait par le Bureau d'Education, et de fixer le premier jour de Septembre prochain pour faire l'élection des Commissaires d'Ecole dans les différents arrondissements ci-annexés:

1. L'arrondissement scolaire d'Emerson qui s'étend trois miles au nord de la ligne limite Internationale, comprenant la bande des anciens établissements des deux cotés de la Rivière, avec les sections, 5, 6 et 8 dans le township 1 rang 3 Est.

2. L'arrondissement scolaire de Boyne identique avec le township 6 rang 4 Ouest.

3. L'arrondissement scolaire de Kilmory identique avec le township 6 rang 5 Ouest.

4. Les changements suivants sont faits dans les arrondissements scolaires de Poplar Point !

(a.) Poplar Point Est, de la ligne Est du lot No. 123, dans la Paroisse de Baie St. Paul, à la ligne Ouest du lot de Garvin Bruce, avec les sections 3, 4, 5, 8, 9 et 10 du township 13 rang 4 Ouest

(b). Poplar point Ouest, de la ligne Ouest du lot de Garvin Bruce à la ligne limite Est des arrondissements de High Bluff, du côté nord de la rivière du lot 20 au lot 33, les deux lots inclusivement, du côté sud de la rivière, avec les sections 6 et 7 dans le township 13, rang 4 Ouest.

5. L'arrondissement scolaire de Woodland comprenant les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27 et 28 dans le township, Rang 2, Ouest.

6. L'arrondissement scolaire de Pine Creek comprenant les 24 sections Est du township 13, rang 11 Ouest, et les sections 30 et 31 du township 13, rang 10 Ouest.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

Etablissement de Marbre de WINNIPEG.

DAVID EDE

Importateurs de Marbres

AMERICAIN & ITALIEN.

Monuments, Tombes, Tablettes, Pierre Angulaires et Manteaux.

Près des Etablissements de Voitures de M. LUSTED, Winnipeg, Manitoba.

21 Février, 1875. 3m

A Louer.

UN MAGASIN 24 x 32, très avantageusement situé en face de la Traverse à St. Boniface.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux à

JOSEPH LAPOINTE.

St. Boniface, 17 Juin 1875

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la Société TASCHEREAU ET TÊTU, qui a fait affaires à STE. AMNE, Pointe de Chênes, et à Winnipeg, sont averties qu'elles doivent payer leurs comptes, sous le plus court délai, à MM.

ROYAL & DUBUC.

Winnipeg, 23 Juillet, 1875.

Enclos de St. Francois-Xavier Est

Mis à l'enclos, un ETALON poil cendré, des taches blanches sous le ventre, la figure blanche, les quatre pattes blanches jusqu'au genou et portant les initiales (B.C.) sur l'épaule gauche. Il peut être âgé de deux ans environ.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais d'annonces et les dépenses encourues par le Gardien d'Enclos.

PIERRE POITRAS,
Gardien d'Enclos.

St. François-Xavier, 14 Juin, 1875

Un magnifique COTTAGE à ... ou à louer, avec un beau lot ... situé aux coins des rues Notre... et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux ... Il y a aussi sur le même lot ... gar et une étable; le tout est ...

De plus, une petite maison ... 16 très bien fini.

Elle est louer pour un an à $1...

Pour plus amples information... dresser au propriétaire

N. D. GAGNIE...

Bureau du *Métis*, St. Boniface.

Etalon a l'Enclo...

MIS A L'ENCLOS : le 31 juillet ... un étalon noir, âgé de trois ans envi... vec une étoile blanche dans le front.

Le propriétaire est prié de donn... preuves de propriété et payer les dé... encourues par le gardien.

James Wishart
gardien d'e...

Poplar Point, 2 Aout, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées en... LOUIS THIBAULT, ci-devant de St. ... NIFACE, sont averties qu'elles au... payer ou régler de quelque manière, ... plus court délai, au bureau de MM.

ROYAL & DUBU...

N. B.—*Les personnes qui ne pourraient payer maintenant éviteront des frais ... tiendront du délai en venant s'arranger ... médiatement.*

Winnipeg, 6 Août, 1875.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Annee, PAYABLE D'AVANCE.

ROYAL ET DUBU...

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITO...

MM. Royal et Dubuc informent le pu... de Manitoba, qu'ils ont transporté le... reau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse ... Gouvernement en face de la Station ... où on peut les voir tous les jours d... neuf heures et demie du matin jusqu'à ... heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de ... les actes de vente, réviser les titres de ... priété, les préparer pour l'enregistrem... etc., etc.

Ils donneront également leur attention ... toutes les affaires commerciales, collect... etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les ter... des Cours Inferieures et d'Appel dans ... divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 187...

MAUVAISE RELIURE